

AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DU TOURISME



E C R E T

ANNEE 1967 - N° 413/PR-MFPTT/DP.2

SOMMAIRE :

Décret rapporté
Nomination-Titularisation
et avancements d'échelon

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- [Signature]*
- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret n°147/PR. du 16 Mai 1967 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°63-5/PR-MEFP. du 17 Janvier 1963 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels de l'Enseignement du Second degré ;
 - VU le Décret n°182/PC-MFPTAS. du 17 Septembre 1964 portant modification du décret n°63-5-PR-MEFP. du 17 Janvier 1963 ;
 - VU le rapport d'inspection générale en date du 5 Février 1959 ;
 - VU le Décret n°127/PC-MFPTAS/MENC-P. du 4 Août 1964 portant nomination de M. GABA Orou Marcellin dans le corps des Professeurs Certifiés de l'Enseignement secondaire ;
 - VU la demande de régularisation de situation administrative formulée par M. GABA,

VU :
CONTROLEUR
FINANCIER, & P.o
L'ADJOINT

[Signature]
20-11
H. VILLACA

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n°127/PC/MFPTAS/MENC-P. du 4 Août 1964 portant nomination de M. GABA Orou Marcellin dans le cadre des Personnels de l'Enseignement du Second degré.

ARTICLE 2.-(Régularisation). M. GABA Orou Marcellin, titulaire de la licence Es-lettres, chargé de cours à l'Ecole Normale WILLIAM PONTY et au Lycée Béhanzin est, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°63-5/PR-MEFP. du 17 Janvier 1963 nommé dans le corps des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Secondaire, en qualité de Professeur suppléant, à compter du 1er Janvier 1961.

Il est mis à la disposition du Ministre de
l'Education Nationale.

.../...

ARTICLE 3.- M. GABA Orou Marcellin, Professeur suppléant, après inspection favorable du 5 Février 1959, est titularisé dans ses fonctions et nommé Professeur Certifié de 2ème classe, 1er échelon, à compter du 1er Janvier 1961.

Il conserve une bonification d'ancienneté civile d'un an, au titre de stage.

ARTICLE 4.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon de M. GABA Orou Marcellin :

- Professeur Certifié de 2°Cl.2°Ech. I.I.1962 AC épuisée
- Professeur Certifié de 2°Cl.3°Ech. I.I.1964
- Professeur Certifié de 2°Cl.4°Ech. I.I.1966

ARTICLE 5.- Les nomination et avancements constatés au titre de années 1961-1962-1963 ne donnent lieu à augmentation de traitement que pour compter du 1er Janvier 1964.

ARTICLE 6.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputés sur le chapitre 308-19, article 1er du Budget National Exercice 1967.

ARTICLE 7.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	8
SGG	2
MFPTT	I
MFAEP	I
MEN	I
DP	4
DFP	I
DB	I
DC	2
CF	I
DI	I
TRESOR	I
PENSIONS	2
DGE	2
INTER.	I

COTONOU, le

30 novembre 1967
30 NOV. 1967

P. Le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Intérieur chargé
de l'intérim.

Colonel PHILIPPE AHO.-

VU :

P. LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU TOURISME ABSENT,
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR CHARGE DE
L'INTERIM,

Colonel Philippe AHO.-

VU :

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

VU :

Pr. LE MINISTRE DES FINANCES, DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU PLAN absent
Le Ministre de l'Education Nationale
Chargé de l'Intérim

E. BOCCO